


Jean-Noël Jeanneney : « En l'absence de la redevance, tout l'audiovisuel risque, à coup sûr, d'être tiré vers le bas »

 [lemonde.fr/idees/article/2022/07/12/jean-noel-jeanneney-en-l-absence-de-la-redevance-tout-l-audiovisuel-risque-a-coup-sur-d-etre-tire-vers-le-bas_6134414_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/07/12/jean-noel-jeanneney-en-l-absence-de-la-redevance-tout-l-audiovisuel-risque-a-coup-sur-d-etre-tire-vers-le-bas_6134414_3232.html)

Il en est temps encore. Donc il faut le crier très fort. Supprimer la redevance audiovisuelle serait une mauvaise action.

Le principe en remonte au mitan des années 1930. Georges Mandel, ministre responsable dans le domaine de la radio, le théorisa. Sa justification demeure inchangée. Il s'agit, aujourd'hui comme autrefois, d'assurer la pérennité, à côté d'organismes mus par la quête du profit et dont le dynamisme est d'abord commercial, d'un service public qui soit mû par d'autres ressorts. En l'absence de la redevance, tout risque, à coup sûr, d'être tiré vers le bas. Achetant la première chaîne, en 1987, un entrepreneur de travaux publics avait promis de servir « *un mieux-disant culturel* ». On sait ce qu'il en a été.

Envie d'en savoir plus sur la télévision publique ?

Test gratuit

L'idée démagogique d'une satisfaction des contribuables est évidemment illusoire. Elle sera fugace, à coup sûr. Démagogie ! J'étais chargé des questions audiovisuelles au gouvernement lorsque j'appris, à l'automne de 1992, qu'un jeune inspecteur des finances avait mis dans l'esprit du premier ministre, Pierre Bérégovoy, une singulière conviction : supprimer la redevance, supposée impopulaire (malgré diverses exonérations) aurait un effet décisif pour rallier l'opinion au pouvoir en place, dans la perspective des prochaines élections législatives. C'était une calembredaine. Mais il fallut que je menace de démissionner pour que le projet fût retiré. On est en droit d'affirmer, sans risquer d'être démenti, que ce n'est pas pour cette raison que la gauche fut battue lors des élections législatives qui suivirent.

Inciter à développer la publicité

Le gouvernement nous promet une garantie pluriannuelle du financement du secteur public. Pure illusion, puisqu'elle peut être contredite chaque année par des décisions nouvelles. En l'absence d'une redevance, le budget de l'audiovisuel public est voué à devenir une variable d'ajustement pour n'importe quel ministère.

D'autre part, forcément, des dirigeants qui trouvent toujours qu'ils ne sont pas traités à hauteur de leurs mérites seront enclins à peser, plus ou moins directement, sur le contenu de l'information dont la liberté (synonyme, en l'occurrence, de responsabilité) a été obtenue à grand-peine à partir des années Mitterrand, et constitue désormais un acquis démocratique qui est sans prix. Comme il est advenu si souvent autrefois, la tentation sera grande, irrésistible, pour les pouvoirs publics, quels qu'ils soient – dans la

fixation de la somme globale comme dans la répartition entre les organismes, grâce à l'arme financière – de favoriser, comme jadis, les plus serviles. Détestable retour en arrière.

Lire aussi la tribune : « La suppression de la redevance risquerait de signer le début de la fin pour le service public de l'audiovisuel »

D'autre part, l'Etat étant toujours impécunieux, il est inévitable qu'il incite bientôt les chaînes publiques, pour avoir moins à leur donner sur son budget ordinaire, à développer la publicité. Le lobby des agences spécialisées y poussera naturellement. Cercle vicieux ! Moins différents, les journaux et les programmes du secteur public paraîtront moins originaux, donc moins indispensables, devant l'opinion. Car ils auront plus de peine à porter haut leur différence. Ils seront contraints par les annonceurs, comme leurs rivaux du privé, à rechercher une audience maximale à court terme, au lieu d'être fidèles à leur raison d'être : séduire progressivement un auditoire, en acceptant les délais qu'implique une offre spécifique et souvent d'autant plus précieuse qu'elle n'était pas attendue.

Du côté de Radio France, on pourra craindre spécialement, de surcroît, la pollution des antennes par une « réclame » débilante – naguère encore complètement absente et qui rebutera ses fidèles, en fera fuir beaucoup.

Symbole mesquin

De cette intention délétère, on aperçoit sans peine l'un des motifs, qui compte et qui pèse. A Bercy, depuis toujours, on répugne aux taxes affectées, qui gênent la liberté de manœuvre des autorités distribuant l'argent.

Voilà quelque temps, Gérard Darmanin, qui y était ministre, tirant profit de l'affaiblissement du ministère de la culture dans l'équilibre des forces au gouvernement, avait déjà affiché l'intention de « naufrager » la redevance. Et parce qu'alors on ne l'avait pas laissé aller jusqu'au bout de son projet néfaste, sa mauvaise humeur s'était rabattue sur un symbole mesquin : faire voter par le Parlement la réduction d'un euro par rapport au chiffre antérieurement fixé.

Lire aussi : L'audiovisuel public se met en grève pour défendre son avenir

Un argument est brandi à plus soif. On se situerait dans la logique de la suppression de la taxe d'habitation, à laquelle la redevance est actuellement attachée : la dispersion des émetteurs et des récepteurs par rapport aux bons vieux postes d'autrefois rend plus difficile d'en attacher la perception à la possession d'un poste de radio ou de télévision. Cela est indubitable. Mais on ne doute pas que l'esprit fertile de nos financiers puisse trouver les moyens de définir une assiette modernisée, élargie à d'autres appareils.

Dispersion et désordre des flux

Pourquoi, dira-t-on finalement, en ultime argument, taxer des citoyens qui ne rejoignent jamais les émissions du secteur public ? Eh bien ! Pour une raison simple : celui-ci, dès lors qu'il irrigue le champ global de la communication, l'enrichit tout entier par osmose. Il le tire, en somme, vers le haut. Et l'on peut affirmer que la dispersion et le désordre des flux créés par les nouvelles technologies ne rendent que plus indispensable l'existence de pôles de stabilité, d'équanimité et de qualité.

N'acceptons donc rien qui les affaiblisse, dans leur action et dans leur image. Ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement le niveau culturel de la nation dans ses diverses générations, c'est aussi la qualité du débat civique.

Voici que la composition de l'Assemblée nationale offre à nos représentants une autonomie inédite par rapport aux projets de loi venus du gouvernement. Qu'ils veuillent bien considérer, pour comparaison et encouragement, la sanctuarisation de la redevance chez la plupart de nos voisins et partenaires de l'Europe. Et qu'ils trouvent là une belle occasion, pour la pleine latitude de leur pouvoir neuf, de décider un refus qui sera de salubrité civique. Députés, sauvez la redevance !

Jean-Noël Jeanneney est historien, professeur émérite des universités, il a été président de Radio France de 1982 à 1986, secrétaire d'Etat à la communication entre 1992 et 1993 dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy et directeur de la Bibliothèque nationale de France (2002-2007). Il a notamment publié « Une histoire des médias. Des origines à nos jours » (Le Seuil, réédition 2015).

Jean-Noël Jeanneney(Historien)